



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Désignation du Commissaire aux comptes

1. A sa 295^e session (mars 2006), le Conseil d'administration a nommé un jury de sélection chargé d'examiner les candidatures aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT, conformément à la procédure convenue¹. Ce jury avait également pour mission de soumettre une recommandation à ce sujet à la présente session du Conseil d'administration.
2. Les membres du jury étaient:
 - Pour les gouvernements: S.E. J. Delmer Ubrzo Panting, Honduras
M. Peter Klekner, Hongrie
M. Kazumi Matsui, Japon
M. Elias D. Zirikudondo, Malawi
 - Pour les employeurs: M. Victor Van Vuuren
M. Michel Barde
 - Pour les travailleurs: M. Roy Trotman
M. Shigeru Nakajima
3. La commission se souviendra que des invitations à présenter des candidatures à ce poste ont été adressées à tous les Etats Membres. Des demandes détaillées concernant les plis de candidature, accompagnées d'une documentation du BIT présentant un intérêt dans l'optique de cette nomination, ont ensuite été envoyées à toutes les personnes dont la candidature a été proposée. Puis ces dernières ont été conviées à une réunion publique au BIT, pendant laquelle des représentants du Directeur général ont répondu à toutes les questions et demandes de renseignements complémentaires. Vingt et un candidats potentiels ont manifesté leur intérêt et, pour finir, 11 candidatures officielles ont été présentées. Le processus de sélection a été conduit conformément aux pratiques réglementaires pour les appels d'offres, de manière à garantir un processus transparent et objectif.
4. Le rapport annexé au présent document décrit les travaux et les conclusions du jury.

¹ Documents GB.285/PFA/3 et GB.295/PFA/2.

5. Prenant en considération le processus de sélection suivi et la recommandation unanime du jury de sélection, la commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de nommer le Vérificateur général des comptes du Canada aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 71^e et 72^e exercices, la nomination prenant effet le 1^{er} avril 2008 pour une période de quatre ans.

Genève, le 2 février 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 5.

Annexe

Rapport du jury de sélection pour la nomination du Commissaire aux comptes de l'Organisation internationale du Travail

Le 14 juin 2006, le jury de sélection s'est réuni pour définir ses méthodes de travail et a établi un plan de travail en vue de soumettre une recommandation à la Commission du programme, du budget et de l'administration concernant la nomination du prochain Commissaire aux comptes de l'OIT. Pendant la réunion, le jury a examiné avec les représentants du Bureau la nature du soutien qui lui serait nécessaire dans l'exécution de ses tâches. Le jury est convenu du plan de travail suivant:

- 30 juin 2006: date limite de réception des candidatures officielles pour le poste de Commissaire aux comptes de l'OIT;
- 4 juillet 2006: ouverture officielle des plis de candidature, conformément aux pratiques réglementaires du BIT pour les appels d'offres;
- du 4 au 31 juillet 2006: évaluation technique préliminaire;
- 31 juillet 2006: communication au jury des résultats de l'évaluation technique préliminaire;
- jusqu'au 30 septembre 2006: consultations du jury sur les candidatures reçues et les résultats de l'évaluation technique. Le jury convient d'une liste des meilleurs candidats, qui sont invités à faire une présentation orale;
- début novembre 2006: présentations orales devant le jury. Chaque présentation sera suivie d'une séance de questions-réponses. Au final, le jury sélectionne un candidat dont il propose la nomination au poste de Commissaire aux comptes à la Commission du programme, du budget et de l'administration; et
- le jury élabore une recommandation devant être présentée à la Commission du programme, du budget et de l'administration à sa session de mars 2007.

La proposition du BIT selon laquelle le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) devrait effectuer l'évaluation technique préliminaire des candidatures reçues a été approuvée par le jury. Il a été proposé de confier cette tâche à l'IAO car ce dernier est indépendant de l'administration et possède les compétences et les connaissances techniques nécessaires pour évaluer les candidatures, d'un point de vue professionnel et en toute objectivité. L'IAO aidera ainsi le jury à veiller à ce que la transparence et l'impartialité requises soient observées.

L'IAO a effectué l'évaluation technique préliminaire sur la base d'une fiche de résultats, dont une version préliminaire a été fournie au jury à la réunion du 14 juin 2006. Le tableau utilisé pour cette évaluation était détaillé et prenait en compte des facteurs comme l'étendue et la qualité des compétences de l'organisation du candidat; l'adoption des meilleures pratiques professionnelles concernant les méthodes de vérification des comptes, l'éthique et la formation; la capacité du candidat de procéder à une vérification des comptes aussi vaste et complexe que celle de l'OIT; l'indépendance du candidat vis-à-vis de l'influence des gouvernements; son expérience antérieure de la vérification des comptes d'organisations ou d'institutions spécialisées des Nations Unies; enfin, les connaissances linguistiques dont dispose l'organisation qu'il représente.

Au 30 juin 2006, sur les 21 candidats ayant manifesté leur intérêt, 11 avaient présenté une offre formelle au BIT.

Les résultats de l'évaluation technique préliminaire de l'IAO ont été présentés au jury pour examen, accompagnés des éléments suivants:

- une copie de chaque candidature et des renseignements complémentaires éventuellement fournis par le candidat pour appuyer sa demande;
- un tableau sommaire indiquant les résultats détaillés de l'évaluation et le classement du candidat en fonction des notes attribuées;
- une copie de la fiche de résultats de chaque candidat.

Les consultations du jury ont eu lieu pendant la dernière semaine de septembre 2006. A l'unanimité, le jury a décidé que cinq candidats seraient invités à présenter leur candidature oralement. Les cinq candidats retenus étaient ceux qui avaient obtenu les meilleurs résultats dans le cadre de l'évaluation technique préliminaire:

- le Vérificateur général des comptes du Canada;
- le président du Tribunal de Cuentas, Espagne;
- le Vérificateur général des comptes de la République de Zambie;
- le président de la Commission de contrôle de l'Indonésie; et
- le président de la Cour des comptes du Royaume du Maroc.

Le 10 novembre 2006, les cinq candidats ont fait leur présentation orale devant le jury. Chaque présentation a été suivie d'une séance de questions-réponses, pendant laquelle le jury a pu interroger les candidats sur des éléments précis de leur offre ainsi que sur l'organisation qu'ils représentent. Le jury a été impressionné par la qualité et le contenu des présentations des candidats, notant que chacun d'entre eux avait apporté la preuve que son organisation possède un personnel hautement qualifié, attaché à la cause de l'OIT et à ses valeurs.

Une fois toutes les présentations achevées, le jury a délibéré pour déterminer lequel des cinq candidats il recommanderait à la Commission du programme, du budget et de l'administration pour le poste de Commissaire aux comptes de l'OIT. Au vu des candidatures reçues et des présentations effectuées, le jury a estimé qu'un candidat avait traité l'ensemble des défis majeurs auxquels l'OIT doit faire face. Ce candidat a clairement prouvé qu'il est capable d'entreprendre et de mener à bien la vérification extérieure des comptes de l'OIT, selon les normes professionnelles les plus strictes et en utilisant les méthodes et techniques de vérification des comptes les plus récentes, et d'apporter au BIT de nombreuses autres connaissances en matière d'audit.

Sur la base d'une décision unanime, la préférence du jury est allée au Vérificateur général des comptes du Canada.